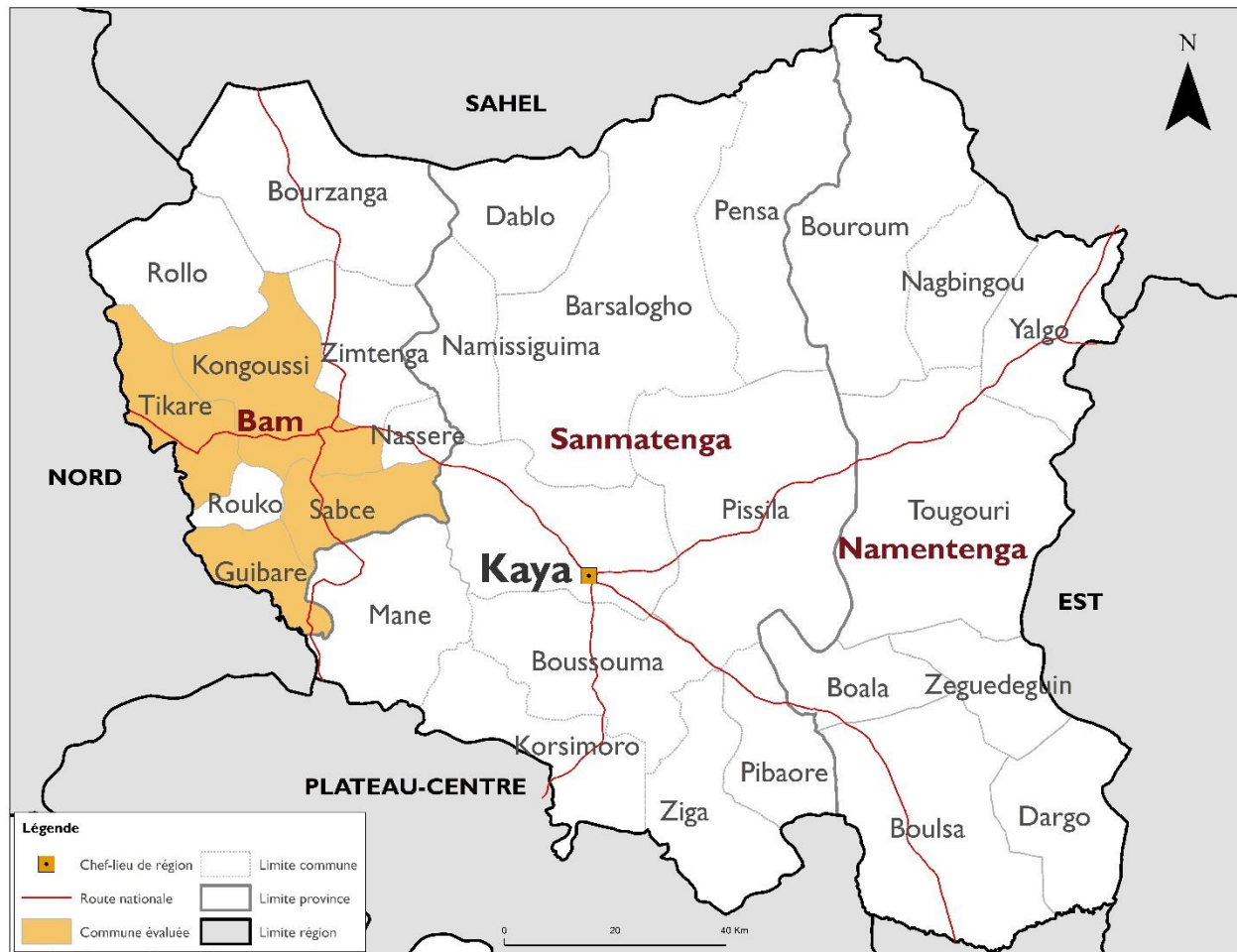


RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION RAPIDE DE PROTECTION A KONGOUSSI

Du 22 au 25 septembre 2020

Participants à la mission : Direction Régionale de l'Action Humanitaire, UNHCR, UNOCHA, DRC, Plan International et Association Bon Samaritain

Localités visitées : Kongoussi centre, Guibaré, Sabcé et Tikaré, dans la province du Bam.



I. SÉCURITÉ

Selon les autorités en charge de la sécurité (Police et Gendarmerie), la situation sécuritaire dans les zones d'accueil des personnes déplacées internes à Kongoussi Centre, Guibaré, Tikaré et Sabcé, reste calme. Les récents incidents documentés sont :

- L'attaque du samedi 19 septembre, sur un détachement militaire à Gaskindé (environs 70km de Kongoussi) ;

- Augmentation de la petite délinquance à Kongoussi ville et,
- L'insécurité routière avec des accidents impliquant les personnes déplacées internes.

Les localités choisies sont des zones assez calmes qui n'ont pas connu d'incidents liés à la sécurité.

II. MOUVEMENTS DE POPULATIONS

Les communes visitées abritent un total de **28 188 personnes déplacées internes** sur sites et dans les familles d'accueil.

Tableau de nombre de déplacés internes des communes visitées¹

Regions	Provinces	Communes	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 5 ans	Enfants de plus de 5 ans	Total Enfants	Nombre total de PDI
Centre-Nord	Bam	Guibaré	162	191	204	402	606	959
Centre-Nord	Bam	Kongoussi	3 127	5 434	3 951	9 110	13061	21 622
Centre-Nord	Bam	Sabcé	295	421	386	741	1 127	1 843
Centre-Nord	Bam	Tikaré	508	828	768	1 660	2 428	3 764
Total			4 092	6 874	5 309	11 913	17 222	28 188

Les PDIs de cette province viennent principalement des communes et localités des régions du Sahel et du Centre-Nord.

Région de provenance des PDIs	Province de provenance	Commune de provenance
Centre Nord	Bam	Kongoussi
		Tikare
		Sabce
		Bourzanga
	Sanmatenga	Barsalogho
		Dablo
Sahel	Soum	Arbinda
		Djibo
		Tongomael

Pas de nouveaux mouvements enregistrés cette année. Les 2 grandes vagues de déplacements observées dans la zone sont celles de mai 2019 et janvier 2020. Par contre, il y a eu des activités de relocalisation des PDIs des sites inondables suite aux dégâts causés par les pluies diluviennes des mois d'avril, juin et septembre 2020. Les autres mouvements sont beaucoup plus des mouvements secondaires de jeunes à la recherche de travail et autres activités économiques. Aussi, du fait de la période culturelle, des retours de PDIs (nombre indéterminé) vers Zimtenga et Romtanga ont-ils été observés.

En ce qui concerne les récentes inondations dans la province du Bam, les zones les plus touchées sont Kongoussi, Bourzanga et Zimtenga avec 10 255 sinistrés².

¹ Dernières données du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation au Burkina Faso.

² Source: Données du CONASUR du 18 septembre 2020.

III. ENREGISTREMENT DES PDI

Les rencontres d'échange avec les autorités, les agents de l'Action Humanitaire et les personnes déplacées elles-mêmes, ont révélé que tous les PDI n'ont encore pas été enregistrés dans la base de données du CONASUR.

En effet, après la première vague d'enregistrement, de nouveaux déplacements internes ont été observés dans les zones d'accueil et l'enregistrement de ces derniers ne se serait pas fait de façon systématique. Aujourd'hui, les données publiées restent encore en décalage de la réalité sur le terrain et selon les autorités, le plus gros écart dans les statistiques du Bam est observé à Kongoussi, à Bourzanga et à Guibaré.

Kongoussi centre compte 16 sites de déplacés avec des PDI dans les communautés hôtes. Les services de l'Action Humanitaire du BAM comptent 17 agents y compris le Directeur Provincial, en charge de l'administration des sites, de l'enregistrement continue, de la coordination de la réponse aux besoins des PDI et de bien d'autres activités.

Dans le cadre de l'assistance en vivres, les PDI n'ayant pas bénéficié de l'enregistrement de l'Action Humanitaire ou du PAM, n'ont jusque-là pas bénéficié de l'assistance. Des PDI enregistrés disent ne pas figurer sur les listes de distribution de vivres et autres assistances.

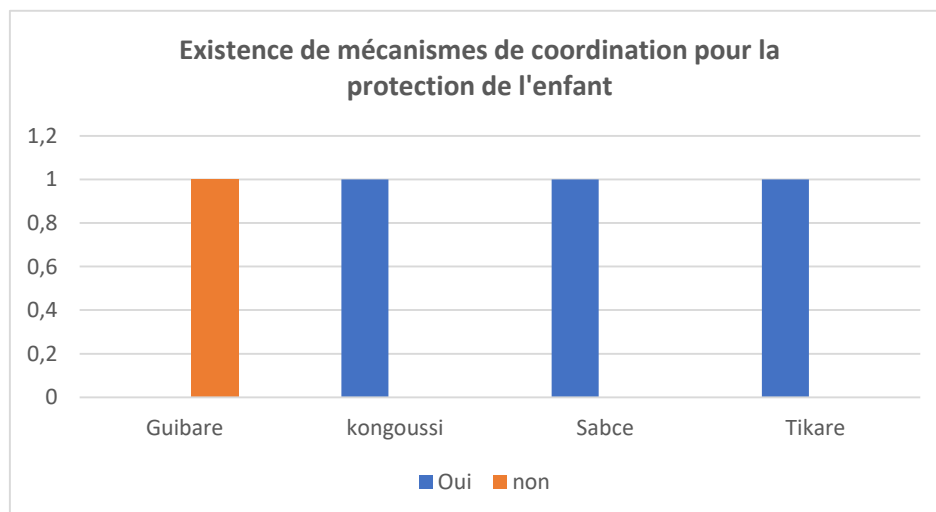
Par ailleurs, certaines autorités (préfets et maires) ont avoué ne pas bien comprendre comment se déroule l'exercice d'enregistrement et de ciblage des bénéficiaires du PAM sur le terrain.

IV. PROTECTION

A. Protection de l'enfant

1- Structures communautaires de protection des enfants

Selon les données de l'évaluation rapide, à l'exception de Guibaré, les localités visitées disposent d'un mécanisme de coordination pour la protection de l'enfant. La communauté locale, les autorités locales et les acteurs humanitaires participent aux rencontres organisées dans le cadre de ces mécanismes.



On signale la présence de réseaux et de cellules communautaires de protection des enfants dans les localités visitées mais qui ne fonctionnent véritablement pas. A l'exception de Tikaré où une garderie communautaire est présente et fonctionnelle (3000fcfa pour inscription), à Guibaré et Sabcé, les réseaux et cellules communautaires seraient non-fonctionnels.

A Kongoussi centre et sur le terrain, depuis le mois de juin, la Croix Rouge Burkinabé et Plan International, à travers une stratégie mobile, font la prise en charge psychosociale des enfants dans les espaces amis d'enfants (EAE).

2- Présence d'enfants déscolarisés / non-scolarisés

Avec la proximité des sites d'exploitation minière, nombreux sont les enfants de la zone qui passent des heures sur ces sites. Le phénomène de la déperdition scolaire qui existait bien avant l'arrivée des PDI dans les localités visitées, s'est beaucoup accentué avec la présence de ceux-ci. Il faut aussi ajouter que l'opportunité que représentent ces sites miniers (facilité des entrées d'argent) n'encourage pas les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

3- Exploitation économique et sexuelles des enfants

Selon les entretiens de groupes, les filles déplacées sont utilisées comme aide-ménage, nounous et vendeuses ambulantes en ville, moyennant de l'argent. Des suspicions de violences sexuelles faites aux filles sont signalées dans et autour des sites d'orpillage de Sabcé et de Guibaré. Les cas de violences sexuelles dans ces lieux seraient réglés à l'amiable sans aucune trace.

4- Mariage forcé / Précoce des filles

Dans les zones visitées, l'âge du mariage est de 16 et 17 ans. Dans la localité de Tikaré, le mariage par rapt qui consiste à enlever les futures épouses par leurs prétendants, continue. L'enlèvement des jeunes filles est donc un phénomène courant dans la localité.

5- Prise en charge des enfants vulnérables

ENA/ES : les cas de séparation d'enfants sont les plus fréquents sur le terrain. Aussi bien dans les communautés d'accueil que dans les sites, aucun cas d'enfants non-accompagnés n'a été enregistré par les équipes de l'évaluation rapide.

La Croix Rouge Burkinabé dit avoir assisté une soixantaine d'enfants séparés.

Les enfants victimes de traumatisme : lors des entretiens, les PDI vivant dans les communautés hôtes, ont évoqué la présence d'adultes et d'enfants ayant subi des traumatismes après avoir été témoins d'atrocités lors du déplacement forcé. Bien que le nombre exact de ces enfants ne soit pas connu, il serait important d'y effectuer une mission spéciale d'identification des cas, en particulier dans le **secteur 2 de la localité de Tikaré**.

B. Violences basées sur le genre

De façon générale, il n'y a véritablement pas de services spécifiques de prise en charge des cas de VBG, dans les structures sanitaires sur le terrain.

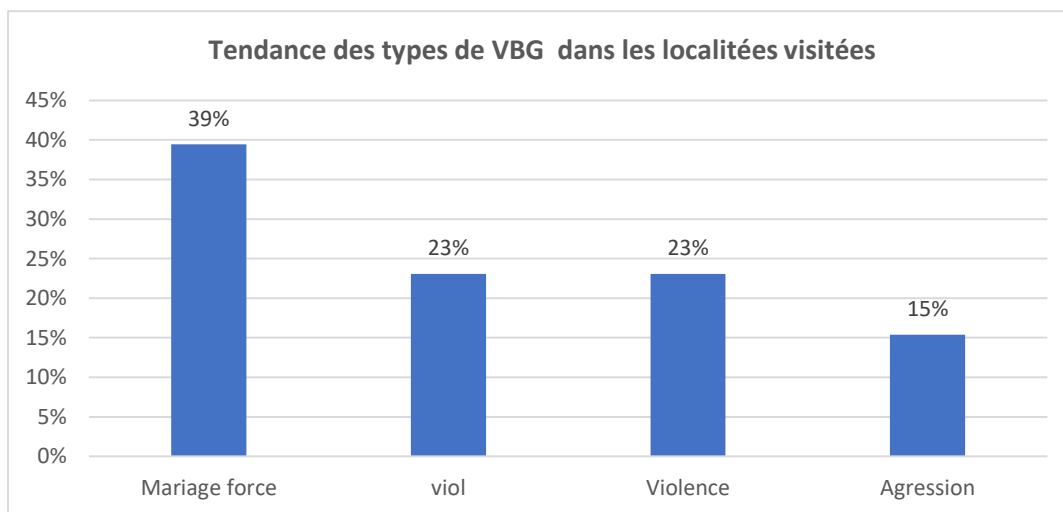
Selon les données ci-dessous du CMA de Kongoussi, dans la période de janvier à juillet cette année, **11 cas de viols** ont été identifiés et prise en charge par les structures sanitaires du Bam. Une des difficultés

rencontrées réside dans l'harmonisation des outils de rapportage des VBG. Les typologies des VBG au niveau des structures sanitaires nationales sont essentiellement liées aux violences physiques, sexuelles, morales, économiques et patrimoniales.

Nombre de VBG dans le DS de Kongoussi de janvier à juillet 2020³

N°	Formations sanitaires	Type de VBG						Total
		Physique	Sexuelle	Morale	Culturelle	Economique	Patrimoniale	
1	CM Bourzanga	10	06	---	---	---	---	16
2	Csps de Sabcé	---	03	---	---	---	---	03
3	Csps niché	---	01	---	---	---	---	01
4	CMA	02	01	---	---	---	---	03
Total								23

Les données reçues des structures sanitaires indiquent que les cas de VBG sont faiblement rapportés dans toute la province. Cet état de fait est confirmé par les résultats des enquêtes auprès des autorités et des PDI elles-mêmes (voir tendances ci-dessous).



Hormis ces données, Médecins du Monde fait état de **25 cas de viol** pris en charge à leur niveau, dont 16 cas dans les 72 heures et les 9 autres hors délai.

Les kits post-viol (Kits PEP) sont disposés au niveau du CMA. Les infirmiers chefs de postes (ICP) rencontrés ont rapporté que les structures sanitaires des périphériques parmi lesquelles Sabcé, Guibaré et

³ Source CMA de Kongoussi

Tikaré ne disposent pas de kits PEP pour la réponse aux cas. Ces localités ne disposent non plus pas de structures de prise en charge psychosociale des survivants-e-s de VBG.

Au niveau de la communauté, les agents de santé à base communautaire (ASBC) restent les références sur le terrain. Ces derniers auraient reçu des formations sur les VBG.

A Guibaré, il a été signalé des cas d'agression sexuelle autour des points d'eau situés en dehors des concessions. Les violences domestiques suivies de blessures sur les épouses sont également signalées.

La promiscuité dans laquelle vivent les PDI de Guibaré, Sabcé et Tikaré (en familles d'accueil) augmente les risques de VBG. Certains ménages comptent plus de 30 personnes.

Le phénomène de sexe de survie est de plus en plus fréquent dans et autour des sites d'orpillage en particulier dans la commune de Guibaré. Les femmes chefs de ménage, en particulier les veuves et les filles dont l'âge varie entre 12 et 14 ans sont concernées par ce mécanisme de survie à risque.

C. Logement Terre et Biens

A Kongoussi, la rareté des terres est à la base des difficultés d'accès aux parcelles cultivables et d'habitation pour les PDI. Les personnes déplacées internes vivant dans les communes de Guibaré, Sabcé et Tikaré, sont des migrants qui ont rejoint leurs parents, leurs communautés. Elles vivent donc dans les mêmes concessions que ces familles d'accueil.

Ces PDI affirment avoir accès à la terre pour l'agriculture et le logement chez les hôtes. Cependant, leur préoccupation majeure est liée à la promiscuité des abris qu'elles partagent avec les communautés hôtes. Certaines familles abritent 30 voire 40 personnes. Cette situation de surpeuplement des ménages d'accueil provoque souvent des frictions entre hôtes et PDI.

A Kongoussi ville et sur le terrain, certains PDI vivent en location avec des loyers qui varient entre 2 000 et 25000 fcfa. La plupart sont des jeunes en quête de travail et se sentant trop grands pour vivre avec les parents dans les familles d'accueil.

D. Lutte anti-mine

Selon les autorités en charge de la sécurité ainsi que les personnes interrogées sur le terrain, les zones d'accueil de Kongoussi, Guibaré, Sabcé et Tikaré ne connaissent pas de problèmes liés aux Engins Explosifs de Guerre et d'armes à feu.

V. ASSISTANCE AUX PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Les sites de PDI ainsi que les communautés d'accueil abritent des PBS. Cependant, la solidarité communautaire dans la prise en charge est moins forte dans certaines localités que d'autres, par conséquent, certaines PBS sont livrées à elles-mêmes. Ces personnes sont composées majoritairement de celles du troisième âge en famille ou seules chefs de ménage, de personnes vivant avec un handicap (à mobilité réduite, non-voyants et des malades mentaux), de femmes veuves chefs de ménage.

Les séances d'échange avec ces personnes ont révélé des difficultés d'adaptation aux vivres distribués, qui ne répondent pas nécessairement à l'habitude alimentaire de certains malades chroniques (diabétiques).

Les services de prise en charge sont disponibles à Kongoussi centre mais pas sur le terrain (Guibaré, Sabcé et Tikaré). Les services de l'action humanitaire jouent un grand rôle dans la prise en charge de ces personnes. Mais, compte tenu de la taille des besoins et de ses attributions multiples, ce service étatique a besoin d'être renforcé dans la délivrance de l'assistance aux PBS et bien d'autres activités.

VI. DOCUMENTATION CIVILE

Le problème de la documentation civile pour les PDI se pose avec acuité dans les zones d'accueil de la province du Bam. Les personnes déplacées internes du Bam proviennent majoritairement de la région du Sahel. Les documents d'état civil ainsi que les cartes nationales d'identité ont donc été établis par l'administration de la région d'origine.

Les problèmes d'accès aux documents civils dans les zones d'accueil des PDI, se présentent sous deux formes à savoir la situation des enfants et celle des adultes.

- ❖ **La situation des enfants** : Il est beaucoup plus facile d'établir les extraits d'acte de naissance des enfants nés dans les zones d'accueil des PDI que ceux nés dans les lieux d'origine. Pour la seconde catégorie, il se pose un problème de compétence territoriale de l'état civil et autres instances publiques. Certains mairies et tribunaux des zones de provenance étant fermés du fait de l'insécurité, il est donc difficile d'y accéder voire d'y faire établir des extraits d'acte de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants.

Par ailleurs, selon les populations déplacées elles-mêmes, certains enfants nés avant le déplacement interne des parents, n'avaient auparavant pas été déclarés à l'état civil dans les zones d'origine du Sahel. Aujourd'hui, ces enfants sont sans documents d'acte de naissance dans les zones d'accueil.

Comme réalisations, Plan International a facilité l'établissement de 1500 extraits d'actes de naissance pour les enfants et la Croix Rouge en a réalisé 300 dans leurs zones d'intervention.

- ❖ **La situation des adultes**: lors des entretiens de groupes, nombreux sont les adultes qui disent ne pas détenir des extraits d'acte de naissance et des cartes nationales d'identité. Les principales raisons avancées sont la perte des documents civils (Extrait de naissance et CNIB) ou la non-possession de documents dans les lieux d'origine. Pour ces personnes, la reconnaissance de l'importance des documents civils est née avec le déplacement interne, surtout lorsqu'elles désirent se déplacer de leurs zones d'accueil vers une autre localité pour des visites ou des activités économiques.

Selon les autorités administratives (préfets) et communales (maires), la carte nationale d'identité (CNIB) est établie sur base du numéro de l'acte de naissance de l'individu. Les 2 documents étant liés, un PDI sans extrait d'acte de naissance ne peut bénéficier de CNIB dans la zone d'accueil.

Les autorités ont aussi évoqué la sensibilité de la question, en raison des individus armés non identifiés qui pourraient profiter de la situation pour changer d'identité en se confondant aux vrais PDI.

VII. ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

Pour la protection, la rubrique de l'accès aux services de base vise à présenter de façon sommaire, la situation et les conditions d'accès à ces services par les personnes déplacées internes.

A. Accès à l'éducation

Dans toutes les localités visitées, les écoles sont fonctionnelles et accessibles à tous les enfants. Cependant, selon les échanges avec les PDI et les communautés hôtes, de nombreux enfants déplacés ne fréquentent pas ces écoles. Les raisons évoquées sont la volonté de certains parents à rejoindre assez tôt leurs lieux habituels de résidence (*donc pas besoin d'inscrire les enfants à l'école*) et la négligence des autres à inscrire leurs enfants à l'école. Le manque de moyens financiers pour assurer l'accès à l'éducation pour les enfants déplacés a également été évoqué lors de certains entretiens. En plus, toute stratégie d'absorption des enfants déplacés dans les infrastructures scolaires des zones d'accueil devrait nécessairement tenir compte des capacités d'accueil et le besoin de personnel et d'équipements de ces infrastructures scolaires.

La proximité des localités d'accueil avec les sites d'exploitation minière, accentue aussi la situation de ces enfants. Ceux-ci sont constamment exposés à des risques d'exploitation économique et sexuelle.

Dans les premiers instants du déplacement interne, les autorités de la zone ont pris des actions d'urgence afin d'intégrer dans diverses écoles, les élèves en classe d'examen. Ainsi donc, un total de **247 élèves PDI** a bénéficié de cette faveur. Cependant, la plupart des enfants des classes intermédiaires sont restés sans possibilité d'accès à l'éducation.

B. Accès aux services de Santé

Au début du déplacement interne dans la province du Bam, les autorités de la zone avaient opté pour la gratuité des soins pour les personnes déplacées internes. Au fil du temps, les dépenses liées à cette gratuité sont passées à **25.000.000 de francs cfa** qui n'ont été remboursées jusque-là. De ce fait, la gratuité a tout de suite été interrompue donnant lieu au système normal d'accès à la santé. Avec l'arrivée de MSF Suisse et de Médecins du Monde, la relève est assurée avec des cliniques mobiles de soins gratuits et de postes de santé avancés pour les consultations et les soins. MSF n'assure que les soins d'urgences.

Cependant, les activités de MSF Suisse et de Médecins du Monde ne couvrent pas toute la province. Dans les zones non-couvertes par la gratuité des soins, les PDI disent avoir des problèmes de moyens financiers pour accéder aux soins. Ils dénoncent également le temps d'attente pour accéder à la consultation et disent être dans l'incapacité d'honorer les ordonnances délivrées après la consultation. Cet état de fait a également été confirmé par la direction provinciale de l'Action Humanitaire qui dit constamment recevoir des PDI avec des ordonnances, demandant leur appui.

Par ailleurs, le centre de santé de Guibaré comporte 4 agents de santé et 4 stagiaires pour couvrir toute l'aire de santé et selon le médecin Chef de District (MCD) de Kongoussi, 17 des 18 centres de santé ouverts fonctionnent au minima. Egalement, du fait de l'insécurité dans la province, les structures sanitaires ferment les nuits. Une situation qui accentue la vulnérabilité des populations, en particulier des personnes déplacées internes.

C. Accès à l'eau, hygiène et assainissement

La présence des PDI, en particulier dans les communautés hôtes de Guibaré, Sabcé et Tikaré, constitue un poids supplémentaire sur les ressources de ces communautés et les infrastructures existantes dans ces localités. Aujourd'hui, les points d'eau et autres infrastructures restent insuffisants pour toute la population.

Des conflits sont de plus en plus observés autour des points d'eau et certains conflits autour de ces infrastructures auraient provoqué des divorces prématurés, avec le retour des femmes dans les domiciles familiaux. Cette situation risquerait de s'empirer avec l'annonce de la saison sèche.

D. Abris/AME

Les PDI dans les familles d'accueil ont évoqué une situation de promiscuité dans les ménages d'accueil avec leur arrivée dans les localités de Guibaré, Sabcé et Tikaré. Elles sollicitent donc une assistance en abris pour désengorger les maisons mais également une distribution de AME, en particulier pour les femmes.

VIII. PRÉSENCE DES ACTEURS SUR TERRAIN ET COORDINATION

Une quinzaine d'acteurs interviennent dans la province avec différents paquets d'activités. Mais, lors de la rencontre du 24 septembre avec les acteurs humanitaires du Bam, il est ressorti un besoin criant de coordination de toutes les interventions dans la zone.

Le tableau ci-après présente la liste des acteurs en particulier ceux qui ont pris part à la rencontre du 24 septembre 2020, avec l'équipe de la mission :

Acteurs	Zones couvertes	Activités
MSF Suisse	Bourzanga, Kongoussi	<ul style="list-style-type: none"> - Cliniques mobiles dans 4 sites à Bourzanga - Cliniques mobiles dans 4 sites à Kongoussi - Postes de santé avancés (soins de santé primaire) à Kongoussi et Bourzanga pour les consultations, admissions et soins gratuits - Les urgences médico chirurgicales au CMA de Kongoussi pour les cas référés de leurs sites d'activités (PSA et Cliniques mobiles). - La santé mentale en évaluation. <p>Eau – Hygiène – Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une zone à déchets au CMA de Kongoussi - Construction d'une Zone à déchets au CSPS de Bourzanga - Construction d'un forage à Kongoussi - Construction d'un forage à Bourzanga - Installation d'une distribution d'eau par liaison direct à un forage privé à Kongoussi
Médecins du Monde France	Tikaré, Rouko, Sabcé, Bourzanga et Rollo	Prise en charge nutritionnelle Réponse médicale aux VBG
Croix-Rouge Burkinabé	Bourzanga, Rollo et Kongoussi	<p>Protection de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cash Transfert - PEC Psychosociale dans les EAE - Santé - Réunion familiale
WHH	Guibaré, Tikaré, Rouko, Kongoussi et Sabcé	Cash transfert Dépistage de la malnutrition chronique
NRC	Bourzanga, Rollo Kongoussi	Construction des abris
DRC	Kongoussi, Bourzanga, Boulounga	Safe School, <ul style="list-style-type: none"> - Monitoring de protection - Sensibilisation sur la protection de l'enfant, sur les droits humains, sur les risques de VBG, sur la cohésion sociale et la cohabitation pacifique - Assistances de protection individuelle

Humanité et Inclusion	Kongoussi centre, Tikaré, Zimtanga, Rollo, Bourzanga	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'écoute, - Espace de jeu - Soutien psychologique et psychosocial (individuel et de groupe) - Sensibilisation - Veille humanitaire et suivi des mouvements de populations (Projet RRM- Mécanisme de Réponse Rapide) - Soutien aux personnes à mobilité réduite
ICAHD	Sabcé, Tikaré, Rouko, Bourzanga, Rollo Kongoussi et Guibaré	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring de protection - Réponse aux VBG - Sensibilisation sur les VBG, la santé de la reproduction et le Covid 19 - Identification des PBS et assistance
Plan International	Kongoussi centre	<ul style="list-style-type: none"> - EAE - Etablissement des actes de naissance - PEC des enfants à besoins spécifiques - Distribution de Kit GHM - Cash transfert - Distribution NFI
Association Bon Samaritain		
Direction Provinciale de l'Action Humanitaire	Toute la province	

Il nous a été rapporté la présence dans la zone de **Solidarité Internationale et Save the Children**.

IX. RECOMMANDATIONS

Sécurité

- Toujours bien évaluer et de façon continue la situation sécuritaire avant toute mission dans et au-delà des localités de Bourzanga et Nasséré (*Tous les acteurs humanitaires intervenant dans la zone*)
- Pour les organisations dont la politique ne permet pas d'accéder à certaines localités pour l'assistance humanitaire, analyser la possibilité de transfert des risques (*Tous les acteurs humanitaires intervenant dans la zone*)

Enregistrement : Accroître la capacité (*Tablettes, personnel et motivation*) du CONASUR afin de mieux opérationnaliser l'exercice d'enregistrement continue des PDI sur le terrain (*HCR*).

Protection

❖ Protection de l'enfant

- Mettre en place ou renforcer les structures communautaires de protection de l'enfant dans toutes les localités visitées (*Action Humanitaire, UNICEF et autres acteurs de la protection de l'enfant*)
- Renforcer les capacités des membres des cellules communautaires afin de servir de relais dans la sensibilisation des populations sur la protection des enfants, en particulier contre le travail des enfants dans les mines (*UNICEF et autres acteurs de la protection de l'enfant*).

- Mettre en place ou renforcer les services de prise en charge psychosociale des enfants victimes de traumatisme pendant le déplacement interne (*Action Humanitaire, UNICEF et autres acteurs de la protection de l'enfant*)
- Renforcer et ou augmenter les capacités des structures d'accueil de la protection des enfants (EAE, Bissongo) dans les localités où le besoin se fait sentir ;

❖ **Violences basées sur le genre**

- Prépositionner dans les structures sanitaires (CSPS) des kits post-viol et procéder à la formation des agents de santé sur l'utilisation de ces kits et la prise en charge des cas de VBG (*DRS, UNFPA et autres acteurs des VBG*) ;
 - Etendre l'appui psychosocial des VBG aux CSPS afin d'apporter une réponse rapide aux cas identifiés au niveau du terrain (*UNFPA et autres acteurs des VBG*) ;
 - Harmoniser les outils de collecte de données mais également les typologies des VBG afin de faciliter le rapportage des cas (*DRS et UNFPA*)
 - Renforcer les mécanismes communautaires d'alerte et de référencement des cas de VBG (*UNFPA et autres acteurs des VBG*) ;
- ❖ **Logement Terre et biens** : Assister en abris et en AME les PDI et familles d'accueil de sorte à décongestionner les ménages à forte concentration de PDI à Guibaré, Sabcé et Tikaré (*HCR et son partenaire*).

Assistance aux personnes à besoins spécifiques (PBS)

- Mettre en place des mécanismes communautaires d'identification et de prise en charge des personnes à besoins spécifiques dans les localités qui abritent les PDI (*Action Humanitaire, UNHCR et son partenaire ICAHD*) ;
- Faciliter la prise en charge psychosociale des adultes victimes de traumatisme pendant le déplacement forcé (*UNHCR et son partenaire ICAHD*) ;
- Assister en AGR les familles vivant avec des personnes à besoins spécifiques (*HCR et autres acteurs ayant des activités dans ce sens*) ;

Documentation civile

- Organiser un forum inter-régions (Sahel, Centre Nord et Est) d'échange sur les solutions alternatives relatives à la problématique de la documentation civile pour les PDI (*HCR et UNICEF*).
- Appuyer / multiplier les séances d'audiences foraines pour la documentation civile des enfants déplacés.

Accès aux services de base

- ❖ **Education**
- Accroître la capacité d'accueil des écoles (infrastructures, équipements et personnel) dans les zones d'accueil des PDI (*Cluster éducation*) ;

- Soutenir les cantines scolaires de la zone d'accueil des PDI's en les dotant en vivres, de sorte à maintenir les enfants à l'école (*PAM*)
- ❖ **Santé** : Avec les Directions Régionale et Provinciale de la santé, mener une réflexion sur la possibilité d'introduire des tickets modérateurs dans les zones non-couvertes par la gratuité de MSF et Médecins du Monde, afin de faciliter l'accès à la santé pour les PDI's et les personnes vulnérables des communautés hôtes (*Cluster santé*)
- ❖ **Wash**:
 - Augmenter les points d'eau dans les localités d'accueil de Guibaré, Sabcé et Tikaré ainsi que les autres zones accueil des PDI's et,
 - Construire des latrines les zones accueillant les PDI's et sensibiliser les populations sur l'hygiène (*Cluster Wash*)

En termes de recommandations d'ordre général, on note:

- ❖ **Maintien de la cohésion sociale entre PDI's et communautés hôtes** : Les interventions humanitaires dans les communautés ayant accueilli les PDI's devraient nécessairement tenir compte de ces communautés afin d'éviter des conflits entre hôtes et PDI's.
- ❖ **Nécessité des centres d'information et d'orientation des PDI's** : Mettre en place ou renforcer les centres d'écoute, d'information et d'orientation des PDI's vers les structures disponibles dans les zones d'accueil (*dans les différents projets d'assistance aux PDI's*) ;
- ❖ Besoin d'un cadre de concertation pour les acteurs de la zone : Mettre en place un cadre d'échange et de coordination pour les acteurs humanitaires de la province du Bam (*Action Humanitaire, UNOCHA*) ;
- ❖ Envisager aussi la possibilité de créer et/ ou redynamiser le groupe WhatsApp des humanitaires de la province du Bam, afin de renforcer la coordination des activités humanitaires et faciliter les échanges entre acteurs de la zone (*Action Humanitaire, UNOCHA*)

Fait à Kaya, le 30 septembre 2020
Coordination Centre-Nord